

# CONSEIL MUNICIPAL DE CHILHAC

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2025

---

Le 20 février 2025 à 20h00, le conseil municipal de Chilhac,  
dûment convoqué le 14 février 2025,  
s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Michel BECKERT, Maire

---

**Présents** : Michel BECKERT, Roland DEBERLE, Christine PEYROUX, Pierre-Jean GALLET,  
Annie CAMPREDON, Aloïs BUMB, Laurette DEBERLE

**Absent(s)** : Benoît BRIAND

**Pouvoir(s)** : Benoît BRIAND à Aloïs BUMB

**Secrétaire de séance** : Pierre-Jean GALLET

---

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 05/12/2024
2. Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025
3. Transfert de la compétence "assainissement non collectif" au SGEB
4. Convention "mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement et de la protection de la ressource en eau" avec Ingé 43
5. Convention mission d'assistance technique renforcée dans le domaine de l'assainissement avec Ingé 43
6. Convention de participation prévoyance avec le CDG 43
7. Convention assistance retraite avec le CDG 43
8. Soutien à Mayotte : appel aux dons lancé par l'AMF, à destination de leurs partenaires (protection civile et/ou croix rouge)
9. Demande de subvention exceptionnelle par le GSCF (Groupe de Secours Catastrophe Français)
10. Signature du devis pour la continuité de la rue des tilleuls
11. Signature du devis pour la refonte du site internet (commune, village vacances, musée et camping)
12. Signature du devis pour le changement de la chaudière au camping
13. Questions diverses :
  - présentation bilan 2024 du village vacances, du musée et du camping, et orientation 2025

---

#### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 05/12/2024**

Procès-verbal approuvé à l'unanimité

#### **2. Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025**

L'agence de l'eau Loire-Bretagne, à laquelle nous appartenons, fait évoluer les taxes de gestion d'assainissement au titre des politiques gouvernementales. Il est donc institué une nouvelle taxe de 0,084 € par m<sup>3</sup> d'eau consommée, à la charge du consommateur, correspondant à une nouvelle redevance en liaison avec la performance des systèmes d'assainissement collectifs. Cette taxe sera facturée par le SGEB. Le produit collecté sera redistribué au gestionnaire du réseau collectif d'assainissement qui a mission d'améliorer l'efficience de son réseau. Le niveau de la taxe sera ré-évalué suivant l'état et les performances du système d'assainissement. Le Conseil municipal se doit de valider cette évolution

Délibération votée à l'unanimité

#### **3. Transfert de la compétence "assainissement non collectif" au SGEB**

La commune dispose aujourd'hui de la compétence SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif). Si nous disposons de la compétence administrative, nous n'avons pas de compétence technique sur ce sujet, ce qui ne nous permet pas de remplir notre mission et nos obligations légales. Monsieur le Maire propose de transférer la compétence SPANC au SGEB à compter du 01/04/25.

Délibération votée à la majorité (1 abstention : Roland DEBERLE)

**4. Convention « mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement et de la protection de la ressource en eau » avec Ingé 43**

Monsieur le Maire propose de reconduire notre convention avec Ingé 43. Pour rappel, Ingé 43 nous apporte leurs compétences techniques afin de suivre au mieux notre station d'épuration.

**Délibération votée à la majorité (1 contre : Roland DEBERLE)**

**5. Convention « mission d'assistance technique renforcée dans le domaine de l'assainissement » avec Ingé 43**

Une mission d'assistance technique renforcée dans le domaine de l'assainissement nous est proposée également par Ingé 43 afin de répondre à aux obligations légales de contrôle de notre station d'épuration dans le cadre de l'évolution de la législation et du renforcement des exigences environnementales. La signature de cette convention nous permettra de mieux se conformer à ces exigences et de mieux remplir nos missions.

**Délibération votée à la majorité (1 contre : Roland DEBERLE)**

**6. Convention de participation prévoyance avec le CDG 43**

À compter du 01/01/2025, les employeurs territoriaux doivent obligatoirement participer à la prévoyance de leurs agents communaux. Pour cela, le CDG nous propose une convention de participation prévoyance afin d'adhérer au contrat groupe entre le CDG et la MNT afin de bénéficier d'offres plus avantageuses.

**Délibération votée à l'unanimité**

Il convient par la même occasion de fixer le montant de cette participation. Monsieur le Maire propose de fixer la participation à 7 € bruts par mois et par agent pour un temps complet. Ce montant sera proratisé en fonction de la quotité de travail.

**Délibération votée à l'unanimité**

**7. Convention assistance retraite avec le CDG 43**

Le CDG nous propose de renouveler la convention d'adhésion au service retraites. Les collectivités doivent instruire les dossiers de retraites de leurs agents affiliés à la CNRACL. Via cette convention, le CDG propose d'effectuer ce suivi

**Délibération votée à l'unanimité**

**8. Soutien à Mayotte : appel aux dons lancé par l'AMF, à destination de leurs partenaires (protection civile et/ou croix rouge)**

Le conseil municipal propose un don de 75 € à la protection civile et de 75 € à la croix rouge

**Délibération votée à l'unanimité**

**9. Demande de subvention exceptionnelle par le GSCF (Groupe de Secours Catastrophe Français)**

Le conseil municipal propose un don de 150 € au GSCF

**Délibération votée à l'unanimité**

**10. Signature du devis pour la continuité de la rue des tilleuls**

Suite aux travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable effectués par le SGEB rue des Tilleuls, ainsi que les travaux d'aménagement du bourg, les revêtements et goudrons ont été éprouvés. Une grande partie de la rue va être refaite dans la dernière tranche de travaux d'embellissement du village. Seule une vingtaine de mètres n'a pas été programmée. Le maire propose d'ajouter aux travaux ce dernier morceau allant de la rue du Comte de Morteuil à la départementale, afin de conserver l'unité de la rue. Le devis pour la reprise de l'enrobé par l'entreprise Chambon est de 1 117,44 € TTC

**Décision votée à l'unanimité**

**11. Signature du devis pour la refonte du site internet (commune, village vacances, musée et camping)**

Différentes réflexions ont été menées afin de simplifier la communication de la commune sur internet. Une des possibilités est notamment de regrouper les différents sites de la commune en un seul pour centraliser

les différentes informations et faciliter l'actualisation. Afin de mettre cela en place, l'entreprise UTOPIA a établi un devis qui s'élève à 3 872 € HT.

**Délibération votée à l'unanimité**

**12. Signature du devis pour le changement de la chaudière au camping**  
Décision ajournée dans l'attente de nouveaux devis

**13. Questions diverses**

**Présentation bilan 2024 du VV, du musée et du camping et orientation 2025**

L'agent en charge du village vacances, du musée et du camping a présenté le bilan de la saison 2024 aux conseillers municipaux. Ce bilan est globalement positif, tant financièrement qu'humainement, malgré la météo humide du début de saison.

Signature secrétaire de séance



Signature Maire

